

Commune de Saint-Priest en Jarez

EXTRAIT

du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal

dans sa séance du 7 juin 2022

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. GEUSENS Christine - BOUGAULT Claude - REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mr ZAVROSA
Mme GEUSENS à Mme PAPIN
M. BOUGAULT à M. JOTHIE
Mme CONVERT à Mme BISACCIA
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian SERVANT, Maire :

Procède au tirage au sort des Jurés d'Assises.

Approuve le procès-verbal de la précédente réunion.

Administration Générale

- Prend acte de l'état des décisions du Maire pour les derniers mois
- Constate la désaffectation et se prononce favorablement sur le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle située rue Ambroise Croizat, cadastrée en section AB 158 et décide de mettre en vente ladite parcelle.

Finances

- Donne son accord sur l'évolution tarifaire de la TLPE 2023 (Taxe Locale sur la Publicité)
- Approuve les demandes de subventions et fonds de concours relatifs à l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry et à l'intégration de locaux petite enfance auprès de Saint-Etienne Métropole (plan de relance) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes (contrat Région Métropoles)

- Se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle au Cercle le Prolétaire pour l'organisation du tournoi de boules du 14 juillet

Personnel Communal

- Crée un Comité Social Territorial, fixe le nombre de représentants du personnel et décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants
- Donne un avis favorable à la modification du tableau des effectifs

Questions diverses

- Examine un certain nombre de questions diverses et renvoie à l'étude des services certains points particuliers

